

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

N°159

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présent : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Evelyne YONNET

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Accord-cadre de distribution de différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2018 et 2019. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics et notamment ses articles 27, 78 et 80 ainsi que l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal du 29 juin 2017,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché de distribution des différents produits de la communication institutionnelle, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2017, et qu'ainsi, il y a lieu de le relancer pour couvrir les besoins des deux années à venir.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la de distribution de différents produits de la communication institutionnelle, passé sur procédure adaptée pour une durée allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et renouvelable une fois par reconduction expresse pour une période d'un an au maximum soit jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre sera traité à prix unitaires qui s'appliqueront aux quantités réellement exécutées, d'une part, sur la base du Bordereau des prix unitaires et des prix catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et, d'autre part à titre exceptionnel, sur la base de devis.

Il fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret susvisé :

Seuil minimum : 15 000 € HT

Seuil maximum : 60 000 € HT

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

